



# PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction interdépartementale des routes Atlantique

### **Arrêté n° 2023-09**

relatif à l'ouverture du concours professionnel pour le recrutement de chefs d'équipe  
d'exploitation principaux des travaux publics de l'État  
Branche « routes bases aériennes »  
session 2023

#### **Le directeur interdépartemental des routes Atlantique**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

**VU** le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié par décret n°2018-1148 du 14 décembre 2018, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

**VU** le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié par décret n°2005-436 du 9 mai 2005, relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

**VU** l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2023 portant délégation de signature de Monsieur François DUQUESNE, directeur interdépartemental des routes Atlantique,

**SUR** proposition du directeur du Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Toulouse,

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1er :**

Un concours professionnel pour le recrutement de chefs d'équipe d'exploitation principaux des travaux publics de l'État, branche routes-bases aériennes est ouvert au titre de l'année 2023.

Le nombre de postes et leur localisation seront précisés dans un arrêté complémentaire qui sera pris avant la date des épreuves écrites.

**ARTICLE 2 :**

La date des épreuves écrites est fixée au **6 avril 2023** et la date limite d'inscription au **9 mars 2023 à 16 heures**.  
Les candidats admissibles seront convoqués à l'épreuve orale qui se déroulera à la DIRA les **11-12 mai 2023**.

**ARTICLE 3 :**

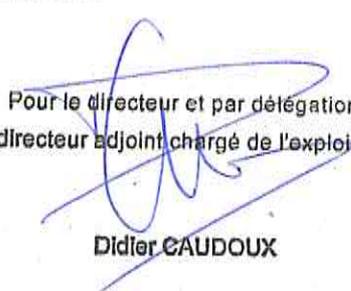
L'organisation du concours est confiée au directeur du Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Toulouse qui en assurera la publicité dans les services.

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur interdépartemental des routes Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le       - 3 FEV. 2023  
Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur interdépartemental des routes  
Atlantiques

Pour le directeur et par délégation,  
Le directeur adjoint chargé de l'exploitation

  
Didier CAUDOUX